

La place traditionnelle de la femme dans une société musulmane

Information 8

D'UN POINT DE VUE STRICTEMENT RELIGIEUX

Le Coran met sur un pied d'égalité l'homme et la femme. L'un et l'autre sont soumis aux obligations religieuses qu'impose la Loi coranique à tout musulman. Ils en retireront les mêmes avantages spirituels maintenant et dans la vie future. Ainsi à la sourate 33, verset 35 : *Ceux et celles qui sont soumis à Dieu, les croyants et les croyantes, les hommes et les femmes pieux... les hommes et les femmes qui invoquent le nom de Dieu, voilà ceux et celles pour qui Dieu a préparé un pardon et une récompense sans limites*". Ils bénéficieront des mêmes récompenses ou subiront les mêmes châtiments, en fonction des actes qu'ils auront accomplis sur cette terre.

D'UN POINT DE VUE SOCIAL ET FAMILIAL

L'islam prend naissance au 7^e siècle dans une société de type patriarcal. Actuellement, la plupart des sociétés musulmanes sont restées attachées à cette forme de société où hommes et femmes ne sont pas à égalité. C'est ainsi qu'il est dit dans le Coran : *"Les hommes ont autorité sur les femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci et parce que les hommes emploient leurs biens pour les dépenses de leurs femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises..."* (4,34).

La famille patriarcale vit autour de l'ancien ou chef de famille dont le rôle est de garantir la cohésion et les intérêts du groupe, d'en assurer l'existence et le fonctionnement. Il veille à la sauvegarde, l'accroissement et la transmission de ses biens qui se fait par la descendance masculine. De là vient la prépondérance donnée aux garçons face aux filles qui, elles, seront plus tard appelées à rejoindre des familles étrangères. De ce fait, la responsabilité du mariage des enfants des différents couples de la famille incombe à son chef, d'autant plus que l'islam condamne le célibat et lui en fait un devoir. Et puisque le but du mariage est de créer une cellule apte à s'intégrer au groupe, le bonheur des époux ne sera pas un souci primordial. Il est vrai qu'il sera toujours possible, en cas de difficulté, d'envisager la répudiation de l'épouse et un remariage.

LE STATUT DE LA FEMME EN ISLAM

La femme musulmane dans une famille patriarcale

Ce type de famille existe dans la majorité des pays musulmans. Mais elle est marquée par les différentes cultures des pays où l'islam s'est implanté. Il s'agit ici de la conception de la famille des pays méditerranéens d'où sont issus la plupart des musulmans qui vivent en France et de ceux du Golfe.

Etrangère dans la famille où le mariage l'introduit, la femme y trouvera sa place lorsqu'elle aura des enfants. Elle est faite pour être mère, donner des héritiers à la famille et des croyants pour la pérennité et le développement de la communauté musulmane. Les enfants qu'elle aura seront ceux de la famille de son mari et relèveront de l'autorité du chef de famille. Pour la "protéger" de la convoitise d'autres hommes et éviter l'introduction de bâtards dans la famille, on maintiendra à son égard des règles strictes (voile, sorties accompagnées...). Comme mère, on lui demandera d'être garante de la transmission des traditions familiales et musulmanes et donc de la préservation de la 'Umma, communauté génératrice et éducatrice de croyants "soumis à Dieu" dans la fidélité à la famille patriarcale.

Lors du premier mariage, l'intégrité physique de l'épouse et la consommation effective de l'union doit être manifestée aux invités présents. Faute de quoi, la preuve de la perte de cette intégrité déclenche la honte et le déshonneur sur la famille de cette fille qui risque des châtiments corporels. Voilà pourquoi on prend des mesures de protection dès sa puberté : voile, restrictions de sorties et même refus du sport à l'école, car on croit qu'il pourrait y avoir des "accidents". Dans certaines familles, au cas où..., on est prêt à engager les fonds nécessaires pour une opération chirurgicale réparatrice.

La femme musulmane dans une famille nucléaire

Il en existe aussi dans certains milieux musulmans. Des couples prennent leur indépendance par rapport au système patriarcal. La femme y a sa place en tant que personne en dehors de toute maternité. Mariée, elle peut vivre son activité professionnelle et ses

engagements associatifs ou politiques en toute indépendance tout en s'affirmant musulmane et croyante, ce qui ne lui semble nullement contradictoire. Toutefois elle sera attentive à ne pas choquer. Les convertis à l'islam des pays européens rentrent dans cette catégorie.

ACTUELLEMENT, EN FRANCE

Une situation intermédiaire

Des Maghrébins vivent une situation familiale de type nucléaire tout en étant en lien avec la famille patriarcale du pays d'origine. Les uns restent sous sa dépendance et se soumettent à ses décisions. C'est ainsi qu'on a vu renvoyées au pays des jeunes filles qui y seront retenues pour être mariées suivant la tradition. D'autres, toujours en lien avec la famille, s'arrangent pour garder leur indépendance et ne pas lui donner l'occasion de s'ingérer dans leur vie.

Liberté de choix face au mariage

Un phénomène tend à se généraliser : des jeunes, filles ou garçons, se choisissent sans prendre l'avis de leurs parents. Dans le cas d'unions entre musulmans, on ferme les yeux, à condition de ne pas perdre la face vis-à-vis des voisins.

Par contre, lorsque des filles musulmanes choisissent elles-mêmes des maris ou des compagnons non-musulmans, elles provoquent un scandale et encourrent un rejet de la part de leur communauté, à moins que le mari n'accepte de se convertir à l'islam.

Dans la société française, une fille musulmane qui s'intègre en terre infidèle par un mariage avec un non-musulman aura des enfants libres de refuser l'islam et de rompre avec les traditions de sa famille. De ce fait, elle va à l'encontre de sa nature voulue par Dieu, à qui elle doit être soumise. Elle provoque une rupture avec la « 'Umma ». Elle donne un

exemple néfaste qui peut être dangereux pour l'avenir de cette « 'Umma ». Devant de telles situations, la famille musulmane traditionnelle se trouve très démunie. Pour épargner à la famille et à la communauté musulmane, le désordre et le déshonneur, il ne suffit pas d'avoir recours à une parole moralisatrice qu'en général on ne sait pas argumenter. Les familles pensent qu'il faut rester strict. On a donc parfois recours à des pressions ou à la contrainte.

L'acceptation de la tradition

Mais il arrive aussi que des jeunes femmes acceptent de se soumettre aux exigences de la société patriarcale, soit par nécessité, soit par conviction religieuse. Ce peut être un moyen de vivre dans la tranquillité et la sécurité, même si le milieu est contraignant, celui des hommes sans doute, mais plus encore celui des femmes, surtout les plus âgées, gardiennes des traditions. En se soumettant à Dieu et à la famille, on peut mener une vie sans histoire ici-bas et se préparer à un au-delà de bonheur. Et puis, être reconnue comme une vraie musulmane fidèle au Coran ne va pas sans une certaine satisfaction. On est respectée comme mère bénie de Dieu, surtout lorsqu'on a des fils. Cela vaut bien l'effort de renoncer à certains désirs personnels...

Mais...

On trouve actuellement en France, un certain nombre de jeunes femmes musulmanes qui arrivent à acquérir leur indépendance par des études qui leur permettent d'accéder à une profession. Leurs attitudes vis-à-vis de l'islam restent très variées depuis une certaine indifférence jusqu'à une pratique religieuse parfois stricte. Il est toujours difficile de tirer de leur comportement des conclusions sur leurs motivations et leurs interprétations religieuses.